



NEGOCIER UNE CONVENTION DE PUP (PROJET URBAIN PARTENARIAL)

853 route de Gorgy 74370 SAINT MARTIN BELLEVUE

Tél. : 07 67 20 90 05 / mail : contact@caut.fr / www.caut.fr

SARL au capital de 1.000 euros – RCS Annecy 814 822 276 – SIRET 814 822 276 00022 – NAF 7111Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84740347474 auprès du préfet de région Auvergne- Rhône-Alpes

Lieu	Formations inter-entreprises : Centre d'affaires Baya Axess / Formation intra-entreprises : au sein de l'entreprise ou centre Baya Axess Ou en distanciel	Durée-Prix	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1/2 journée (3,5 heures) ▪ 14h - 17h30 ▪ Prix : 450 euros HT par apprenant
Accessibilité	CAUT étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.	Délais d'accès	Délais d'accès à la formation : De 1 semaine à 2 mois en fonction du financement demandé.

Intervenant : Maître Jean-Marc PETIT – Avocat – Cabinet ADALTYS

Public – Prérequis

- ✓ Public : aménageurs, dirigeants d'entreprises, développeurs fonciers, monteurs d'opérations, gestionnaires de projets, commerciaux, chargés d'affaires, architectes, urbanistes, paysagistes, promoteurs, constructeurs, bailleurs sociaux, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, services urbanisme et instructeurs des collectivités...
- ✓ Prérequis : Première pratique professionnelle dans l'immobilier ou l'urbanisme.

Objectifs de formation

- ✓ Appréhender le PUP comme outil de financement des équipements publics ;
- ✓ Savoir proposer un Projet Urbain Partenarial à la collectivité et mener à bien la conclusion d'un PUP

Programme de la formation

1/ La place du PUP dans la boîte à outils règlementaires

- o Un outil de financement
- o Périmètre de PUP et convention de PUP
- o Les autres outils et leurs avantages / inconvénients

2/ Le périmètre de PUP

- o L'intérêt
- o La procédure
- o Les bases de participation à l'intérieur du périmètre (avec illustrations)

3/ L'institution d'un périmètre et la signature d'un PUP : les collectivités compétentes, procédure et pré-requis

- o Zonage U ou AU de PLU
- o Compétence PLU / compétence pour réaliser les équipements financés
- o Les études
- o La publication des décisions

4/ La discussion des conventions (avec illustrations)

- o Le cadre juridique : les clauses obligatoires, les principes de causalité et de proportionnalité, les actions en répétition de l'indu
- o Le marché immobilier local
- o Les clauses utile

MODALITES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

:

- Vidéoprojection des démonstrations du formateur,
- Cas pratiques et exemples concrets alliés à la connaissance technique et opérationnelle,
- Interactivité entre apprenants et formateur
- A distance : suivi par support Teams ou zoom depuis le poste informatique de chaque participant, avec projection du support de formation.

EVALUATION ET SUIVI

- Feuille d'émargement à signer par les stagiaires et le formateur par demi-journée de formation,
- Evaluation de l'action de formation : fiche d'évaluation de la formation
- Remise d'une attestation de suivi de formation



processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
action de formation

DÉLIVRÉE PAR



CERTIFICATION QUALITÉ



Accréditation
n° 5-0160
Portée disponible
sur www.cofrac.fr